

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

1. Objectif du programme

Le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) vise à permettre la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures à la faveur d'une aide financière gouvernementale. Il vise également à favoriser l'implantation et le maintien d'expertise technique en région.

2. Répartition de l'enveloppe

Le 14 juin 2004, le gouvernement du Québec a bonifié de près de 200 millions de dollars l'enveloppe des travaux admissibles aux sous-volets 1.1 et 1.2 du volet 1 du PIQM. La contribution additionnelle du gouvernement s'élève à près de 100 millions de dollars, l'autre partie de la bonification étant assumée par les municipalités.

La contribution additionnelle du gouvernement du Québec est versée par la SOFIL à partir des sommes déjà prévues dans l'enveloppe du programme. La gestion du programme relève du MAMOT.

Répartition de l'enveloppe du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (en millions de dollars)

| Volet | Projet | Gouvernement du Québec | Municipalités | Total |
|--------------------------------|--|---------------------------|---------------|--------------|
| Volet 1, sous-volet 1.1 | Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout et mise aux normes des infrastructures pour l'eau potable (municipalités de 2 000 habitants et plus) | 46,8 | 46,8 | 93,6 |
| Volet 1, sous-volet 1.2 | Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout et mise aux normes des infrastructures pour l'eau potable (municipalités de 2 000 habitants et moins) | 48,8 | 48,8 | 97,6 |
| ENVELOPPE⁽¹⁾ | | 95,6 | 95,6 | 191,2 |

(1) La contribution initiale du gouvernement du Québec s'élevait à 100 millions de dollars. À la suite d'une révision des coûts estimés des travaux, la contribution du Québec a été réduite à 95,6 millions de dollars.
Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

3. Calcul de l'aide financière

Dans le cas des projets de mise en place, de mise aux normes, d'agrandissement ou de rénovation d'infrastructures municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, l'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible.

Dans le cas des projets de mise en place ou de mise aux normes d'ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées, l'aide financière ne peut excéder 85 % du coût maximal admissible.

Dans tous les autres cas, l'aide financière ne peut excéder 66⅔ % du coût maximal admissible.

Aux fins du calcul de l'aide financière, le MAMOT détermine le coût maximal admissible des travaux reconnus admissibles sur la base de la solution plausible la plus économique.

4. Aide financière accordée au 31 mars 2016

Au 31 mars 2016, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le versement d'un montant de 90,5 millions de dollars, soit 94,7 % de l'enveloppe.

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités au 31 mars 2016

(en dollars)

| Bénéficiaire | Projet | Subvention approuvée | Subvention versée ou reconnue | Solde de l'engagement |
|---|--|----------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Région 01 Bas-Saint-Laurent | | | | |
| Saint-Adelme | Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable | 3 530 606 | 2 752 241 | 778 365 |
| Région 05 Estrie | | | | |
| Scotstown | Alimentation en eau souterraine | 528 017 | 422 413 | 105 604 |
| Sherbrooke | Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable | 16 900 000 | 8 995 440 | 7 904 560 |
| Région 07 Outaouais | | | | |
| Portage-du-Fort | Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable | 2 361 341 | — | 2 361 341 |
| Sous-total | | 23 319 964 | 12 170 094 | 11 149 870 |
| Municipalités pour lesquelles il n'y a plus de soldes d'engagement pour des projets financés dans le cadre du programme | | 67 195 247 | 67 195 247 | — |
| TOTAL | | 90 515 211 | 79 365 341 | 11 149 870 |

Note : Aux fins de présentation, seuls les projets ayant un solde d'engagement sont présentés. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des projets ayant bénéficiés d'une subvention dans le cadre du programme, le lecteur est invité à consulter les rapports antérieurs le site Web de la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.